

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

EXPULSION DES ÉTRANGERS EN CAS DE MENACE GRAVE POUR L'ORDRE PUBLIC -
(N° 354)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N ° 155

présenté par

Mme Regol, Mme Garin, Mme Pasquini et M. Raux

à l'amendement n° 56 de M. Kerbrat

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.